



La première Indication géographique protégée (IGP) de territoire en Occitanie a entamé une démarche visant à intégrer des parcelles de vigneron lozériens et des coopérateurs vinifiant en Ardèche. Le cahier des charges devra être revu pour étendre au nord l'IGP gardoise.

## CÉVENNES

# L'IGP Cévennes au-delà du Gard

**E**n souhaitant élargir l'aire d'appellation des vins IGP Cévennes, le syndicat gardois compte bien "réparer une injustice pour les vigneron cévenols", estime Danny Peregrine, directeur de la Fédération gardoise des vins IGP. Première IGP de territoire en région, en termes de surface et de volumes de production, répartie sur 1 800 hectares de vigne pour 100 000 hectolitres revendiqués en 2021 (12 millions de cols), l'IGP Cévennes gagne en notoriété et en valeur depuis des années. Portée par une commercialisation en hausse de 70 % en huit ans, dont 46 % des ventes via le négoce, le segment commençait à attirer les vigneron cévenols, par-delà les frontières gardoises.

Aussi, début juin, une commission d'enquête de l'Inao s'est déplacée dans les secteurs concernés par l'extension de l'aire géographique et dans les communes proposées à la zone de proximité immédiate (ZPI).

### Ouvrir l'aire à la Lozère

Alors que des vigneron lozériens se relancent, sur des petites parcelles, et que des projets d'installations en cultures diversifiées se profilent, la valorisation du conditionné produit par une viticulture "à l'ancienne" vaut bien un rattrapage pour "les raccrocher à une dynamique collective", estime Danny Peregrine. Entre le respect de la biodiversité et les pratiques plus ancestrales (vignes sur treilles, palissage en hauteur) en terrains pentus, les vigneron de Lozère ont les cartes en main pour bénéficier de l'image et des retombées de l'IGP voisine, alors que des productions locales, comme la châtaigne, souffrent du dépérissement et d'un déclin. "Cela correspond à un engouement pour la vigne sur de petites surfaces", note Christian Vigne, président du Syndicat des vigneron IGP Cévennes. Dans sa demande d'extension formulée communément avec Denis Verdier, président de l'ODG des IGP du Gard à la déléguée territoriale de l'Inao, il est question de "reconstituer le vignoble historique des Cévennes"





Le Syndicat des Vins IGP Cévennes prévoit d'étendre la zone de production aux parcelles de Lozère, et celles de proximité immédiate pour les viticulteurs ardéchois.

qui s'étend au sud de la Lozère. Au rythme de 9 % de progression par an, la production en IGP Cévennes ne peut que contribuer à valoriser les territoires cévenols, notamment ceux à fort potentiel qualitatif. Avec une production viticole de 251 hl en 2019 pour 10 ha<sup>1</sup>, pour l'essentiel déclaré en IGP Pays d'Oc, ainsi qu'en Vin de France, la déclaration de ces parcelles en IGP Cévennes devrait représenter 0,2 % du volume et 0,7 % du vignoble. Ce qui reviendrait à déployer une viticulture "de niche", certes, mais qualitative et portée par des vigneron "réactifs sur la vente de proximité, sur du petit parcellaire, avec un produit conditionné pour la Lozère", souligne Christian Vigne. "Si cela représente 20 ha dans dix ans, c'est déjà bien", annonce le président du syndicat.

#### 4 000 à 5 000 hl supplémentaires

Corde supplémentaire à l'arc des Lozériens en polyculture, la viticulture, sous le sceau de l'IGP Cévennes, est d'autant plus encouragée que le climat et la géologie de la zone se-

raient bénéfiques au mûrissement en septembre, sur terroir schisteux à l'amplitude thermique importante entre le jour et la nuit en été et une pluviométrie bienvenue au printemps et à l'automne.

Au nord-est, les Ardéchois aussi sont concernés, mais dans une autre mesure. Avec une production des parcelles gardoises vinifiées par les coopératives de 524 hl sur 13 ha (IGP Pays d'Oc) en 2020<sup>2</sup>, et alors que la cave de Barjac a déclaré 3 870 hl (80 ha) en IGP Ardèche et Côtes du Vivarais, sur des parcelles gardoises, l'aire de vinification pourrait contribuer à augmenter, à court terme, le potentiel de production en IGP Cévennes. "C'est minime, mais cela ne va pas concurrencer le Piémont cévenol", tempère Christian Vigne. Avec l'extension de l'aire de production, et aux communes ardéchoises en zone de proximité immédiate qui pourront vinifier et produire sur les cantons limitrophes aujourd'hui exclus, le potentiel de l'IGP Cévennes pourrait gagner, à court terme, 4 000 à 5 000 hl, "et peut-être 10 000 hl sur dix ans", prévoit le président. À

l'horizon 2024, tous les opérateurs de l'IGP Cévennes devront s'inscrire dans une démarche environnementale, ou en conversion biologique, suite à une première modification du cahier des charges en février 2022. Fort d'une large majorité de structures déjà engagées, le syndicat met en place une commission visant à alerter les viticulteurs, "pour que ces mesures agro-environnementales nous servent à obtenir de meilleurs prix", explique Christian Vigne. "C'est bien beau d'avancer sur la biodiversité, mais il faut que cela crée une plus-value." En ce sens, la marque 'Cévennes' dans les tuyaux de la commission communication aboutira à un cahier des charges pour lancer une campagne tournée autour de l'identité de tous les vigneron cévenols, et non pas que les Gardois... "Tout cela va dans le même sens", acquiesce le président du syndicat. ■

**Philippe Douteau**

<sup>1</sup> Déclaration de récolte 2018 / DGDDI

<sup>2</sup> Déclaration de récolte 2020 Syndicat des Vins IGP Ardèche / DGDDI